



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

Liberté
Égalité
Fraternité

| | |
|--|--|
| <p>Direction générale de l'enseignement et de la recherche Service de l'enseignement technique Sous-direction des politiques de formation et d'éducation Bureau de l'apprentissage et de la formation continue 78 rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP 0149554955</p> | <p>Note de service DGER/SDPFE/2026-167 27/03/2026</p> |
|--|--|

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 15/07/2026

Cette instruction abroge :

DGER/SDPFE/2025-164 du 19/03/2025 : Observatoire des conditions d'emploi des agents contractuels sur budget des CFA et CFPPA » dans les EPLEFPA – collecte des données en 2025.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 1

Objet : Observatoire des conditions d'emploi des agents contractuels sur budget des CFA et CFPC dans les EPLEFPA – collecte des données en 2026.

| Destinataires d'exécution |
|---|
| <p>Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des DOM Hauts Commissariats de la République des COM Établissements d'enseignement agricole publics et privés</p> |

| Destinataires d'information |
|--|
| <p>Organisations syndicales de l'enseignement agricole Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux Inspection de l'enseignement agricole</p> |

Résumé :

La présente instruction organise la mise en œuvre de la collecte des données en 2026 dans le cadre de l'observatoire des conditions d'emploi des agents contractuels sur budget (ACB) des Centres de Formation d'Apprentis (CFA), Centres de Formation Professionnelle Continue (CFPC) dans les EPLEFPA et lycées agricoles (cf. infra). Elle porte sur l'année civile 2025. Elle annule et remplace la note de service DGER/SDPFE/2025-164 sur le même sujet.

Compte tenu de l'expérience de la première année de mise en œuvre de cet observatoire, la DGER a confié à l'Institut Agro / Dijon (CNERTA Web) le développement d'un outil en ligne. Cet outil permet d'améliorer la saisie et l'accessibilité aux données ainsi qu'à simplifier le travail des agents. Cet outil est disponible depuis la collecte des données en 2024 portant sur l'année 2023. Il a fait l'objet de plusieurs améliorations afin de faciliter la saisie des réponses et de rendre les indicateurs plus pertinents et utiles aux équipes de direction.

Textes de référence :

- Code rural et de la pêche maritime ;
- Code de l'éducation ;
- Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- Décret n°86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- Décret n° 2007-1942 du 26 décembre 2007 relatif à la formation professionnelle des agents non titulaires de l'État et de ses établissements publics ;
- Circulaire RDEF1626289C du 20 octobre 2016 du ministre en charge de la fonction publique relative à la réforme du décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'État ;
- Note de service DGER/SDEDC/2025-508 du 06/08/2025 « Instruction interministérielle M99 relative à la réglementation comptable des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLEFPA) ».

1. Principes

A compter de l'année 2023, la Direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) a déployé un observatoire des conditions d'emploi des agents rémunérés sur le budget des établissements (ACB) en activité dans les CFA et/ou les CFPC des EPLEFPA voire, dans les lycées agricoles (cf. *infra*).

Afin de consolider cette démarche, une plateforme numérique pérenne a été créée.

Cet outil permet de dresser un état des lieux portant sur un ensemble d'indicateurs.

Il permet de mieux analyser les situations positives et leur reproductibilité. Il permet aussi d'identifier concrètement les situations où les conditions d'emploi ne respectent pas certaines bases réglementaires en vigueur ou sont significativement inférieures à la moyenne observée. Il constitue un outil d'accompagnement des équipes de direction concernées dans l'objectif d'améliorer la situation, dans l'intérêt à la fois du personnel et des finances du CFA et/ou du CFPC.

Le tableau de bord ainsi constitué permet entre autres :

- d'observer et d'objectiver les situations locales de conditions d'emploi des ACB ;
- de dénombrer les personnes travaillant dans les CFA et CFPC, de caractériser leurs activités et d'observer les modalités de gestion mises en place par les établissements ;
- d'offrir un cadre multifactoriel de lecture de situations locales, régionales et nationales ;
- de suivre ce pilotage dans le temps.

Chaque année (N), une nouvelle collecte de données portant sur l'année N-1 viendra compléter les données disponibles, ce qui permettra une observation pluriannuelle et un suivi de l'évolution des situations.

Cet observatoire n'est en aucun cas un dispositif d'évaluation des directeurs d'établissement ou des centres.

2. Objectifs opérationnels

Cet outil vise plusieurs objectifs complémentaires :

- accompagner les EPLEFPA dans le pilotage des ressources humaines au regard de leur activité, de la santé financière de leurs centres d'apprentissage et de formation continue mais aussi du contexte socio-économique local ;
- doter les commissions régionales de suivi organisées par les DRAAF d'un outil d'observation des indicateurs relevés par l'observatoire ;
- doter la commission nationale de suivi des conditions d'emploi des personnels contractuels sur budget des CFA et CFPC des EPLEFPA d'un outil d'observation des indicateurs relevés par l'observatoire.

Il a fait l'objet d'un test par un groupe de directeurs et directrices de centre et se veut être facile à renseigner en établissement et immédiatement utile.

Le retour des données collectées a vocation à être présenté au niveau local (notamment en conseil d'administration et aux personnels des centres concernés) et à alimenter des synthèses régionales et nationales qui permettront des discussions sur des bases objectives à chaque niveau.

A ce sujet, il est précisé qu'à la clôture de la campagne, sous réserve d'avoir **validé** l'enquête et que suffisamment d'établissements aient validé l'enquête, les répondants ont accès aux « Statistiques du centre » : une quinzaine d'indicateurs comparant les données brutes de leur centre avec celles des autres centres (moyennes nationales). Ces données sont dites « brutes » car elles correspondent aux réponses saisies dans l'outil avant vérification et corrections éventuelles ¹.

Les données redressées sont disponibles dans les synthèses régionales appelées « monographies » qui sont envoyées à l'issue de l'enquête aux SRFD et versées sur la plateforme de l'enquête à destination des EPLEFPA.

¹ La phase de redressement permet de corriger la non réponse afin de rendre les résultats comparables d'une année sur l'autre.

À l'issue des travaux d'analyse de l'Observatoire ACB, les établissements répondants pourront également procéder à une extraction de leurs données sur la plateforme dédiée. Les données brutes mises à disposition auront été corrigées au fil de la campagne grâce à des échanges associant SRFD, EPLEFPA et DGER. Pour autant, ces données ne seront pas « redressées ». En outre, les extractions pourront conserver des erreurs, données aberrantes ou manquantes. Elles doivent donc faire l'objet d'une analyse prudente, le cas échéant.

3. Calendrier

Pour la campagne 2026, le portail sera ouvert à la saisie par les établissements du **1^{er} avril au 15 juillet 2026**.

4. Saisie des données de l'enquête par les CFA, les CFPC et les LEGTPA porteurs d'une UFA

L'enquête est disponible à l'adresse suivante : <https://observatoire-acb.educagri.fr/>

Sont concernés et doivent répondre à l'enquête, sous couvert du directeur de l'EPLFPA :

- les CFA ;
- les CFPC (qui renseignent également l'activité de l'UFA portée le cas échéant) ;
- les LEGTA², LPA³ ou LEGTPA⁴ **porteurs d'une UFA.**

Les établissements qui ne dispensent pas de formation professionnelle et continue ou d'apprentissage ne doivent pas répondre à l'enquête.

Afin d'assurer le bon fonctionnement des accès, de la saisie et de la validation, **il est impératif** que :

- le directeur de l'EPLFPA s'assure d'être correctement référencé dans Colentagri, c'est-à-dire sur le bon EPL et sur fonction de direction. Il en va de même pour les directeurs de centres ;
- le directeur de l'EPLFPA habilite dans l'outil les personnes chargées de répondre (cf. document d'aide à la saisie en annexe) ;
- le directeur de centre désigne une ou des personnes habilitées (correctement identifiées dans Colentagri) pour la saisie ;
- le directeur de centre valide la saisie des réponses une fois la totalité de l'enquête renseignée sans erreur bloquante.

Le processus technique est détaillé en annexe de la présente instruction. Il est également consultable sur la plateforme informatique de l'enquête.

5. Evolutions de l'Observatoire

A l'issue de la campagne qui s'est tenue en 2025, un groupe de travail visant à recueillir les retours d'expérience de directeurs d'EPLFPA, de CFA et de CFPC a été organisé par la DGER. Ce dernier a permis de faire évoluer l'outil ainsi que les démarches engagées en prévision de la campagne de 2026 portant sur les données de 2025.

En ce qui concerne les démarches préalables, il est demandé aux SRFD, **d'ici le 1^{er} avril 2026** :

1. De fournir une liste exhaustive pour leur région des CFA, CFPC et lycées porteurs d'une UFA au BAFPC (bafpc.sdpofe.dger@agriculture.gouv.fr);
2. De solliciter les EPLEFPA de leur région afin qu'ils :
 - vérifient la correcte identification des directeurs d'EPL, de CFA et de CFPC dans Colentagri ;
 - s'assurent qu'ils parviennent à se connecter à la plateforme et à habilitier les agents concernés.

² Lycée d'enseignement général et technologique agricole

³ Lycée professionnel agricole

⁴ Lycée d'enseignement général et technologique professionnel agricole

En ce qui concerne l'enquête, les évolutions sont les suivantes :

- Certaines questions ont été supprimées, complétées ou précisées afin d'en faciliter les réponses et de rendre les indicateurs plus pertinents et utiles aux équipes de direction ;
- Actualisation des indicateurs relatifs aux conditions d'emploi et à la santé au travail ;
- Ajout et amélioration des indicateurs RH et financiers afin de les préciser et de les rendre conformes, notamment à l'instruction interministérielle M99 modifiée en 2025 ;
- Révision du questionnaire en vue d'assurer la cohérence et la conformité réglementaire des indicateurs, en particulier ceux relevant l'instruction interministérielle M99 relative à la réglementation comptable des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole
- Ouverture de la possibilité d'accéder aux données des campagnes antérieures, d'exporter les résultats et de disposer du questionnaire en amont de l'ouverture de la campagne (cf. annexe).

A l'instar de la campagne 2025, des sessions d'aide à la connexion et à la saisie à destination des répondants (webinaires) seront organisées par le BAFPC et le CNERTA tout au long de la période d'ouverture de la plateforme.

La « Foire Aux Questions » établie en 2025 sera alimentée au gré des questions soulevées. Elle est consultable à tout moment sur la plateforme de l'Observatoire ainsi que le formulaire du questionnaire 2026.

Le Directeur général adjoint
de l'enseignement et de la recherche

Luc MAURER

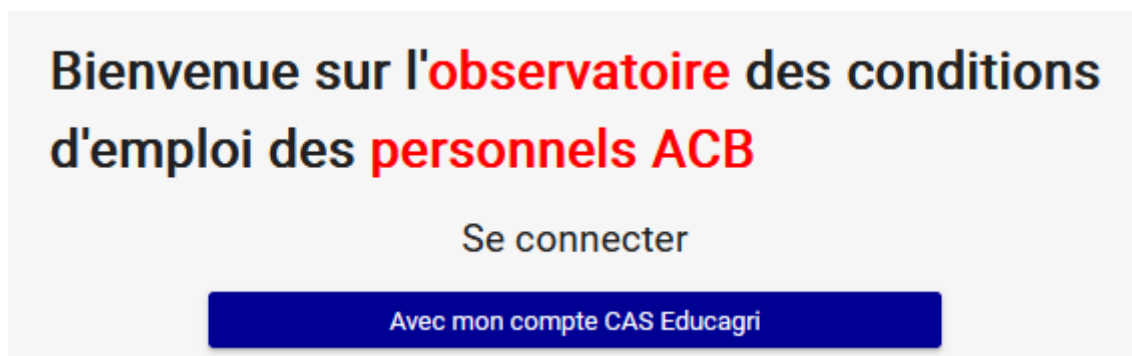
Observatoire ACB – Mode d’emploi

Document d’aide à la saisie de l’enquête
sur les conditions d’emploi des personnels ACB

<https://observatoire-acb.educagri.fr>

Connexion et saisie :

- 1- Connexion avec le compte de messagerie via le CAS Educagri



- 2- Habilitation des agents par le Directeur de l’ELP (**voir annexe 1**)

Pour cela, les agents concernés doivent avoir une fonction renseignée dans leur établissement d’affectation **dans l’outil Colentagri** (voir avec **correspondant local Colentagri** ou **DRTIC de la région**).

Cas particulier des directeurs de centre : si un directeur de centre est responsable du CFA **et** du CFPPA, il doit avoir les deux affectations distinctes dans Colentagri : directeur du CFA affecté au CFA et directeur du CFPPA affecté au CFPPA sinon il ne pourra pas valider les enquêtes du CFA et du CFPPA.

- 3- Saisie des données dans les formulaires 1 à 6 (en mode *brouillon*)
- 4- Saisie du formulaire 7 variable1, puis **validation** de l’enquête **par le directeur du centre**.
Après validation, les modifications ne sont plus possibles.

Table des matières

| | |
|---|----|
| Enquête : organisée en 6 formulaires principaux | 5 |
| État de progression de la saisie..... | 6 |
| A savoir avant de commencer la saisie..... | 7 |
| Définitions - Éléments de contexte..... | 8 |
| Annexe 1 – Procédure d’habilitation des agents..... | 10 |
| Annexe 2 : Schéma du processus d’authentification, d’habilitation, de saisie et de validation de l’enquête..... | 12 |

Enquête : organisée en 6 formulaires principaux ...



... et en sections



Enquête

Tableau de bord

| | | | |
|---|--|---|---|
| 1 - Le centre | | 100% | ∨ |
| 2 - Conditions d'emploi des ACB | | 100% | ∨ |
| 3 - Mouvements des ACB | | 100% | ∨ |
| 4 - Activité du centre | | 100% | ∧ |
| → Activité pédagogique | | (Renseignés : 15 / 15, Erreurs : 5) | |
| → Effectif des apprenants | | (Renseignés : 19 / 19) | |
| 5 - Finances et budget | | 100% | ∧ |
| → Exécution budgétaire | | (Renseignés : 10 / 10, Avertissement : 1) | |
| → Finances | | (Renseignés : 6 / 6) | |
| 6 - Résilience et développement | | 100% | ∨ |

Les questions sont regroupées par thème dans les formulaires.

| Légende du tableau de bord | |
|----------------------------|---|
| | Groupe de questions entièrement renseigné |
| | Groupe de questions incomplet |
| | Avertissement (non bloquant). Réponse au-delà de la valeur maximum estimée : vérifier qu'il n'y a pas d'erreur mais non bloquant pour la validation |
| | Erreur bloquante pour la validation : à corriger |

A savoir avant de commencer la saisie

Toutes les variables sont **obligatoires**.

Sauf indication contraire, les données sont à renseigner au **31 décembre** de l'année de la campagne de saisie.

Les données en euros seront saisies à l'**unité**

Format des dates : **jj/mm/aaaa**

Aide à la compréhension des questions : deux types

1 - **Texte sur fond bleu** : information commune à plusieurs champs de saisie

2 - **i** : point info spécifique à la variable

Nombre d'années en CDD avant passage en CDI

i Si les durées minimum et maximum sont identiques, remplissez les 2 variables avec les mêmes valeurs.

2.14 - Nombre d'années minimum

6

2.15 - Nombre d'années maximum

6

2.16 - Nombre de vacataires (y compris pour des contrats inférieurs à 200 h)
embauché par le centre sur 2024

10

i
Vacataire : Personne affectée à une fonction précise pendant un temps déterminé

Définitions - Éléments de contexte

Liste de postes par fonction

Réf : Note de service DGER/SDPFE/2023-591 du 21/09/2023

- **Direction** : Directeur ACB ; directeur-adjoint ACB ; responsable de site ; responsable pédagogique
- **Administration** : Animateur Qualité ; Chargé de communication ; Comptabilité ; Référent handicap ; Secrétariat
- **Formation** : Animateur CDR ; Chargé de vie de centre ; Chargé de développement ; Coordination des formations et pilotage ; Formateur en FPCA
- **Technique** : Agent de laboratoire ; Agent polyvalent ; Espaces verts et naturels ; Informatique ; Surveillants (AE)

Formulaire 1. Fonctions supports communes aux centres

Opérations budgétaires et financières / Gestion des ressources humaines / Gestion de l'immobilier / Passation des marchés / Systèmes d'information / Communication et documentation / Expertise juridique / Activités européennes et internationales

Formulaire 2.

Télétravail

Réf : Note de service télétravail SG/SRH/SDDPRS/2022-363 du 05/05/2022

Prestations d'action sociale interministérielles

Domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs (type comité d'entreprise).

Formulaire 3. Comptabilisation du nombre de CDD

- Si le contrat d'un agent est prolongé par un ou plusieurs avenants, compter un CDD.
- Si plusieurs contrats sont établis dans l'année pour un même agent (périodes non consécutives, changement de missions...), compter autant de CDD que le nombre de contrats effectués.

Formulaire 4. Activités pédagogiques

Ne concerne que l'ingénierie pédagogique, pas la coordination.

Effectif / Nombre en ETPT

Certaines données sont à remplir en nombre de personnes et / ou en nombre d'ETPT.

Effectif concerne toujours un nombre de personnes, donc un nombre entier est attendu.

Nombre en ETPT (Equivalent Temps Plein Travaillé) : unité de mesure d'une capacité de travail. Le terme ETPT est toujours spécifié si la valeur attendue est en équivalent temps plein.

Répartition des ACB sur autres fonctions

| ACB sur fonctions administratives | |
|-----------------------------------|----|
| 2.26 - Effectif | 18 |
| 2.27 - Nombre en ETPT | 16 |
| ACB sur fonctions techniques | |
| 2.28 - Effectif | 5 |
| 2.29 - Nombre en ETPT | 4 |


Taux de satisfaction ou autres taux : la valeur attendue est comprise entre 0 et 100


| Satisfaction des personnels par fonction | |
|--|----|
| Taux de satisfaction : Résultat issu des enquêtes pour le bilan annuel de la qualité | |
| Le centre a-t-il mis en œuvre un questionnaire de satisfaction | |
| 2.81 - Pour les personnels administratifs | |
| <input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non | |
| Valeur attendue comprise entre 0 et 100 | |
| 2.82 - Taux moyen de satisfaction | 90 |


Annexes


Annexe 1 – Procédure d’habilitation des agents

Accès à l’enquête ACB

 **Adresses de la plateforme**
observatoire-acb.educagri.fr (plateforme de saisie)

 **Authentification CAS educagri**
Identifiant : **prenom.nom**
Mot de passe : **mot de passe educagri**

 **Personne autorisée à habiliter**
La Directrice ou le Directeur de l’EPL, ici nommés la Direction

 **Personnes habilitées**
Toute personne désignée par la Direction

Accès à l’enquête ACB

La Direction de l’EPL se connecte à l’application à l’adresse suivante :
observatoire-acb.educagri.fr

Observatoire ACB

Bienvenue sur l’**observatoire** des conditions d’emploi des **personnels ACB**

Se connecter

Avec mon compte CAS Educagri

Espace réservé à la DGER et aux DRAAF

Accès à l’enquête ACB

Une authentification CAS educagri lui est demandée

Enseignement agricole
Service Central d’Authentification (CAS)


Connectez-vous au CAS

[Qualif] : Observatoire ACB
Environnement de qualification de l’application "Observatoire ACB"


Identifiant : **prenom.nom**

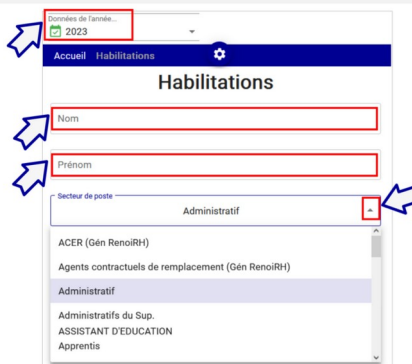
Mot de passe : **Mot de passe educagri**


SE CONNECTER




 La Direction sélectionne le nom de l'EPL, puis le valide




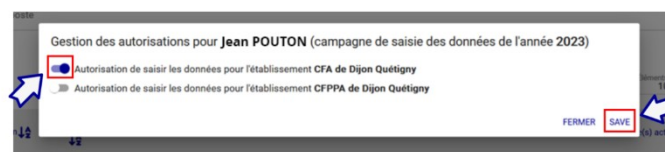
 La Direction de l'EPL attribue une habilitation par année aux agents affectés à la saisie des données



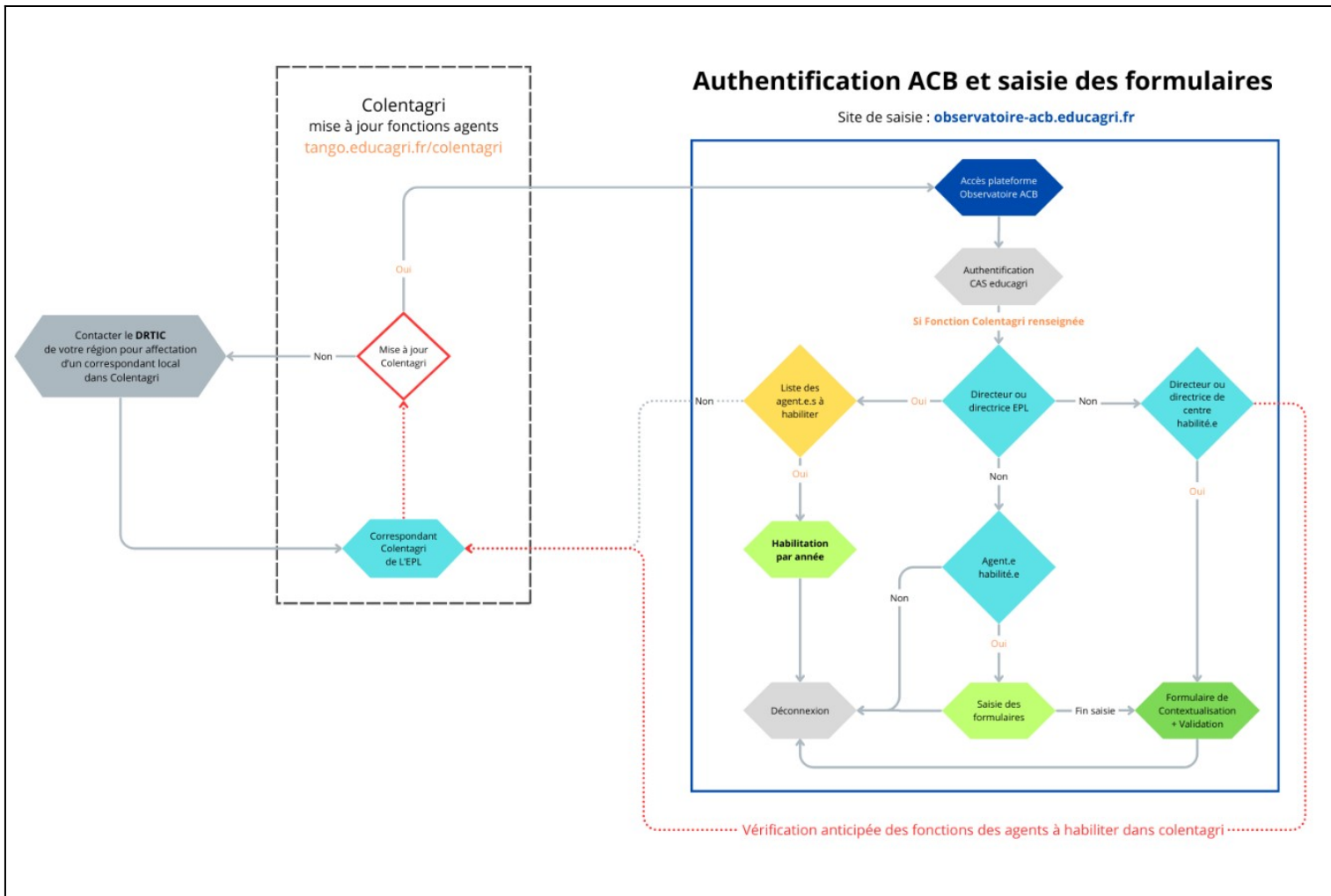
 La Direction de l'EPL gère les autorisations par agents

| Nom | Prénom | Courriel | Fonctions | Habilitations | Autre(s) action(s) | | | | | | |
|---|------------------|---|--|------------------|--------------------|---------------|---------------------------|---------------|---|---|-------------------------|
|  | Pery | Sandrine sandrine.pery@educagri.fr | <table border="1"> <tr> <th>Famille de poste</th> <th>Secteur de poste</th> <th>Etablissement</th> </tr> <tr> <td>Administratif catégorie C</td> <td>Administratif</td> <td>LESTA Plombières les Dijon</td> </tr> </table> | Famille de poste | Secteur de poste | Etablissement | Administratif catégorie C | Administratif | LESTA Plombières les Dijon | No authorization | GÉRER LES AUTORISATIONS |
| Famille de poste | Secteur de poste | Etablissement | | | | | | | | | |
| Administratif catégorie C | Administratif | LESTA Plombières les Dijon | | | | | | | | | |
|  | Pouton | Jean jean.pouton@educagri.fr | <table border="1"> <tr> <th>Famille de poste</th> <th>Secteur de poste</th> <th>Etablissement</th> </tr> <tr> <td>Gestionnaire</td> <td>Administratif</td> <td>EPLFPA de Quétigny Plombières Les Dijon</td> </tr> </table> | Famille de poste | Secteur de poste | Etablissement | Gestionnaire | Administratif | EPLFPA de Quétigny Plombières Les Dijon | <ul style="list-style-type: none"> CFA de Dijon Quétigny (772) CFPPA de Dijon Quétigny (500000004044) | GÉRER LES AUTORISATIONS |
| Famille de poste | Secteur de poste | Etablissement | | | | | | | | | |
| Gestionnaire | Administratif | EPLFPA de Quétigny Plombières Les Dijon | | | | | | | | | |
|  | Raslim | Nordine nordine.raslim@educagri.fr | <table border="1"> <tr> <th>Famille de poste</th> <th>Secteur de poste</th> <th>Etablissement</th> </tr> <tr> <td>Administratif catégorie C</td> <td>Administratif</td> <td>LESTA Plombières les Dijon</td> </tr> </table> | Famille de poste | Secteur de poste | Etablissement | Administratif catégorie C | Administratif | LESTA Plombières les Dijon | No authorization | GÉRER LES AUTORISATIONS |
| Famille de poste | Secteur de poste | Etablissement | | | | | | | | | |
| Administratif catégorie C | Administratif | LESTA Plombières les Dijon | | | | | | | | | |

 La Direction de l'EPL sélectionne le ou les établissements, puis enregistre



Annexe 2 : Schéma du processus d'authentification, d'habilitation, de saisie et de validation de l'enquête



Observatoire des conditions d'emploi des Agents Contractuels sur Budget (ACB)

dans les centres CFA et CFPC – Collecte de données

Questionnaire de l'enquête 2026 portant sur 2025

Formulaire 1 - Le centre

Identité du centre

Le centre est-il multisite ?

Le centre est-il porteur d'une UFA interne à l'établissement ou OFA ?

Le centre est-il porteur d'une UFA d'un CFA externe à l'établissement ?

Pour les CFA uniquement : le centre fait-il appel à des UFA pour dispenser des formations par apprentissage ?

Actions que conduit le centre et pour lesquelles il rémunère des ACB (Oui / Non) :

- Actions de formation
- Actions par apprentissage
- Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)
- Bilans de compétences
- Autre(s), préciser :

Existe-t-il des fonctions support communes aux centres de l'établissement ?

Nombre de semaines d'ouverture du centre

Domaines de formation (réponses par oui/non)

Activités hippiques

Agroalimentaire et bio-industries

Agroéquipements

Aquaculture et pêche

Conseil-Vente

Cultures

Élevage et soins aux animaux

Environnement

Forêt

Horticulture

Paysage

Services en milieu rural

Vigne et vin

Autres domaines de formation (accompagnement, insertion...)

Effectifs du centre

Effectif total des agents du centre au 31 décembre de l'année de la campagne

Nombre en ETPT des agents du centre au 31 décembre de l'année de la campagne

Agents sur poste de direction au 31 décembre de l'année de la campagne (en effectifs)

Agents sur poste de direction au 31 décembre de l'année de la campagne (en ETPT)

Fonctionnaires en PNA au 31 décembre de l'année de la campagne (en effectifs)

Fonctionnaires en PNA au 31 décembre de l'année de la campagne (en ETPT)

- dont fonctionnaires en PNA sur fonctions de formation (en ETPT)

Effectif d'ACB au 31 décembre de l'année de la campagne (en effectifs)

Effectif d'ACB au 31 décembre de l'année de la campagne (en ETPT)

Effectif total des agents du centre au premier janvier de l'année de la campagne (en effectifs)

Effectif total des agents du centre au premier janvier de l'année de la campagne (en ETPT)

Nombre de chargés de communication (En ETPT)

Si nb ETPT chargé de communication non nul, Ce poste est-t-il mutualisé sur l'EPLEFPA ?

Nombre de référents Mobilité (En ETPT)

Si nb ETPT référent mobilité non nul, Ce poste est-t-il mutualisé sur l'EPLEFPA ?

Nombre de référents Handicap (En ETPT)

Si nb ETPT référent handicap non nul, Ce poste est-t-il mutualisé sur l'EPLEFPA ?

Formulaire 2 – Les conditions d'emploi des ACB

Cadre local sur les conditions d'emploi

Existe-t-il un cadre local sur les conditions d'emploi ?

Si oui, date de dernière validation

Si oui, le cadre local fixe-t-il des conditions identiques pour les centres CFA et CFPC ?

Nombre de semaines de service pour les formateurs

Nombre de semaines de présence des apprenants

Nombre de semaines de service par les ACB autres que formateurs

Répartition des ACB par type de contrats

Effectif des ACB en CDI à temps complet

Effectif des ACB en CDI à temps incomplet

Effectif de femmes en CDI

Effectif des ACB en CDD à temps complet

Effectif des ACB en CDD à temps incomplet

Effectif des ACB en CDD, contrats d'une durée inférieure ou égale à un an

Effectif des ACB en CDD, contrats d'une durée supérieure à 1 an

Nombre d'années minimum en CDD avant le passage en CDI

Nombre d'années maximum en CDD avant le passage en CDI

Nombre de vacataires (y compris pour des contrats inférieurs à 200 h) embauchés par le centre sur l'année

ACB en situation de handicap en 2025 : nombre en ETPT

Répartition des ACB par genre et type de fonctions

Effectif de femmes ACB sur fonctions de formation

Nombre en ETPT de femmes ACB sur fonctions de formation

Effectif d'hommes ACB sur fonctions de formation

Nombre en ETPT d'hommes ACB sur fonctions de formation

Effectif de femmes ACB sur fonctions administratives, techniques et de direction

Nombre en ETPT de femmes ACB sur fonctions administratives, techniques et de direction

Effectif d'hommes ACB sur fonctions administratives, techniques et de direction

Nombre en ETPT d'hommes ACB sur fonctions administratives, techniques et de direction

Effectif total d'ACB sur fonctions administratives

Nombre en ETPT d'ACB sur fonctions administratives

Effectif total d'ACB sur fonctions techniques

Nombre en ETPT d'ACB sur fonctions techniques

Effectif total d'ACB sur fonctions de direction

Nombre en ETPT d'ACB sur fonctions de direction

Répartition par fonction, âge

ACB formateurs : effectif d'ACB âgés de moins de 20 ans

Effectif d'ACB formateurs âgés de [20 - 24 ans]

Effectif d'ACB formateurs âgés de [25 - 29 ans]

Effectif d'ACB formateurs âgés de [30 - 34 ans]

Effectif d'ACB formateurs âgés de [35 -39 ans]

Effectif d'ACB formateurs âgés de [40 - 44 ans]

Effectif d'ACB formateurs âgés de [45 - 49 ans]

Effectif d'ACB formateurs âgés de [50 - 54 ans]

Effectif d'ACB formateurs âgés de [55 - 59 ans]

Effectif d'ACB formateurs âgés de [60 - 64 ans]

Effectif d'ACB formateurs âgés de plus de 64 ans

Effectif d'ACB sur fonctions administratives, techniques, de direction âgés de moins de 20 ans

Effectif d'ACB sur fonctions administratives, techniques, de direction âgés de [20 - 24 ans]

Effectif d'ACB sur fonctions administratives, techniques, de direction âgés de [25 - 29 ans]

Effectif d'ACB sur fonctions administratives, techniques, de direction âgés de [30 - 34 ans]

Effectif d'ACB sur fonctions administratives, techniques, de direction âgés de [35 -39 ans]

Effectif d'ACB sur fonctions administratives, techniques, de direction âgés de [40 - 44 ans]

Effectif d'ACB sur fonctions administratives, techniques, de direction âgés de [45 - 49 ans]

Effectif d'ACB sur fonctions administratives, techniques, de direction âgés de [50 - 54 ans]

Effectif d'ACB sur fonctions administratives, techniques, de direction âgés de [55 - 59 ans]

Effectif d'ACB sur fonctions administratives, techniques, de direction âgés de [60 - 64 ans]

Effectif d'ACB sur fonctions administratives, techniques, de direction âgés de plus de 64 ans

Rémunérations versées par le centre

Total des rémunérations du personnel salarié (compte 641)

- Dont total des primes et indemnités (comptes 6413 et 6417 ou données issues du logiciel de paye)
- Dont total des avantages en nature (compte 6418)

Total de la rémunération des heures supplémentaires des formateurs ACB

Total des rémunérations des fonctionnaires en PNA (compte 6428)

Total des rémunérations des agents payés à la vacation (compte 643)

Salaires bruts annuels des personnels administratifs

Salaires bruts annuels des personnels techniques

Salaires bruts annuels des formateurs

Salaires bruts annuels des personnels de direction

Effectif d'agents ayant eu une revalorisation de leur rémunération pendant l'année de la campagne

Santé au travail

Nombre de jours d'arrêt de travail des ACB pour maladie ordinaire sur l'année

Nombre de jours d'arrêt de travail des ACB pour maladie grave sur l'année

Nombre de jours d'arrêt de travail des ACB pour accident de travail ou maladie professionnelle sur l'année

Agents ayant bénéficié d'une visite médicale de la médecine du travail l'année de la campagne

Les agents ont-ils accès à un service de médecine de prévention ?

Nombre max de jours de télétravail hebdomadaire autorisés par agent sur fonctions administratives

Nombre max de jours de télétravail hebdomadaire autorisés par agent sur fonctions de formation

Nombre de jours de grève cumulés

Le centre a-t-il mis en œuvre une démarche Qualité de vie et des conditions de travail (QVCT) ?

Adhésion aux prestations d'action sociale interministérielles ?

Si oui, lesquelles :

Existence d'espaces de travail individuels pour les formateurs ?

Existence d'espaces de travail partagés pour formateurs ?

Mise à disposition de matériels informatiques individuels pour les formateurs ?

Mise à disposition de matériels informatiques collectifs pour formateurs ?

Le centre a-t-il mis en œuvre un questionnaire QVCT pour les personnels administratifs ?

Si oui, Taux moyen de satisfaction des personnels administratifs

Le centre a-t-il mis en œuvre un questionnaire QVCT pour les personnels techniques ?

Si oui, Taux moyen de satisfaction des personnels techniques

Le centre a-t-il mis en œuvre un questionnaire QVCT pour les formateurs ?

Si oui, Taux moyen de satisfaction des formateurs

Formulaire 3 – Les mouvements des ACB

Types de mouvements

Recrutements

Nombre de recrutements d'ACB en 2025 sur fonctions de formation (hors renouvellements de contrats)

Nombre de recrutements d'ACB en 2025 sur fonctions de direction (hors renouvellements de contrats)

Nombre de recrutements d'ACB en 2025 sur fonctions administratives (hors renouvellements de contrats)

Nombre de recrutements d'ACB en 2025 sur fonctions techniques (hors renouvellements de contrats)

Nombre total d'ACB embauchés au cours de l'année

- Dont nombre de recrutements suite à création de poste (toutes fonctions confondues)
- Dont nombre de recrutements suite à départ à la retraite (toutes fonctions confondues)

Départs

Nombre de départs d'ACB sur fonctions de formation

Nombre de départs d'ACB sur fonctions de direction

Nombre de départs d'ACB sur fonctions administratives

Nombre de départs d'ACB sur fonctions techniques

Nombre total d'ACB ayant quitté le centre au cours de l'année

- Dont nombre de départs d'ACB à l'initiative du salarié
- Dont nombre de départs d'ACB suite à un départ en retraite
- Dont nombre de départs d'ACB suite à rupture conventionnelle
- Dont nombre de départs d'ACB suite à non renouvellement de CDD
- Dont nombre de départs d'ACB suite à licenciement

Motifs de Licenciement (si nombre de licenciement non nul)

Nombre de licenciements d'ACB pour inaptitude

Nombre de licenciements d'ACB pour motif disciplinaire

Nombre de licenciements d'ACB pour insuffisance professionnelle

Nombre de licenciements d'ACB en cours ou à la fin de la période d'essai

Nombre de licenciements d'ACB pour suppression du besoin ou de l'emploi pour lequel l'agent contractuel avait été recruté

Nombre de licenciements d'ACB pour refus de l'agent contractuel d'accepter une modification substantielle de son contrat

Nombre de postes ouverts non pourvus au 1er septembre de l'année de la campagne

Conditions de recrutement

Effectif d'ACB recrutés en CDI

Nombre total en ETPT des CDI recrutés

Effectif des ACB recrutés en CDD d'une durée inférieure ou égale à un an

Effectif des ACB recrutés en CDD d'une durée supérieure à 1 an

Nombre total en ETPT de CDD recrutés

Effectif des ACB recrutés à temps complet en 2025

Effectif des ACB recrutés à temps incomplet en 2025

| |
|--|
| Effectif d'ACB sur fonctions administratives, embauchés en 2025 au SMIC |
| Effectif d'ACB sur fonctions administratives embauchés : salaire inférieur à 1 900 € |
| Effectif d'ACB sur fonctions administratives embauchés entre 1 901 € et 2 100 € |
| Effectif d'ACB sur fonctions administratives embauchés entre 2 101 € et 2 300 € |
| Effectif d'ACB sur fonctions administratives embauchés entre 2 301 € et 2 500 € |
| Effectif d'ACB sur fonctions administratives embauchés 2 501 € -2 700 € |
| Effectif d'ACB sur fonctions administratives embauchés \geq 2 701 € |

| |
|---|
| Effectif d'ACB sur fonctions techniques, embauchés en 2025 au SMIC |
| Effectif d'ACB sur fonctions techniques embauchés : salaire inférieur à 1 900 € |
| Effectif d'ACB sur fonctions techniques embauchés entre 1 901 € et 2 100 € |
| Effectif d'ACB sur fonctions techniques embauchés entre 2 101 € et 2 300 € |
| Effectif d'ACB sur fonctions techniques embauchés entre 2 301 € et 2 500 € |
| Effectif d'ACB sur fonctions techniques embauchés 2 501 € -2 700 € |
| Effectif d'ACB sur fonctions techniques embauchés \geq 2 701 € |

| |
|---|
| Effectif d'ACB sur fonctions de formation, embauchés en 2025 au SMIC |
| Effectif d'ACB sur fonctions de formation embauchés : salaire inférieur à 1 900 € |
| Effectif d'ACB sur fonctions de formation embauchés entre 1 901 € et 2 100 € |
| Effectif d'ACB sur fonctions de formation embauchés entre 2 101 € et 2 300 € |
| Effectif d'ACB sur fonctions de formation embauchés entre 2 301 € et 2 500 € |
| Effectif d'ACB sur fonctions de formation embauchés 2 501 € -2 700 € |
| Effectif d'ACB sur fonctions de formation embauchés \geq 2 701 € |

| |
|---|
| Effectif d'ACB sur fonctions de direction, embauchés en 2025 au SMIC |
| Effectif d'ACB sur fonctions de direction embauchés : salaire inférieur à 1 900 € |
| Effectif d'ACB sur fonctions de direction embauchés entre 1 901 € et 2 100 € |
| Effectif d'ACB sur fonctions de direction embauchés entre 2 101 € et 2 300 € |
| Effectif d'ACB sur fonctions de direction embauchés entre 2 301 € et 2 500 € |
| Effectif d'ACB sur fonctions de direction embauchés 2 501 € -2 700 € |
| Effectif d'ACB sur fonctions de direction embauchés \geq 2 701 € |

Formulaire 4 – Activité du centre

Activité pédagogique

Nombre total d'heures de formation reçues par les apprenants

- dont nombre total d'heures de FPC

Nombre d'heures d'apprenants en formations diplômantes

Nombre d'heures d'apprenants en formations certifiantes (titres, CS, CQP)

Nombre d'heures d'apprenants en VAE

Nombre d'heures d'apprenants en autres formations

Nombre total d'heures de face à face dispensées par le centre

- Dont Nombre d'heures de face à face assurées par de la sous-traitance

En cas d'évolutions importantes par rapport au nombre d'heures de face à face dispensées par le centre entre l'année n-1 et l'année n-2 (se référer à l'extraction des données renseignées lors de la précédente campagne), expliquer pourquoi :

Il convient de proratiser sur une base commune de 1607 h lorsqu'il existe un régime des obligations de service différent de 1607 heures (ex. : 648 heures)

Nombre d'heures d'accompagnement pédagogique des apprenants

Nombre d'heures de développement et innovation pédagogique

Nombre d'heures d'accompagnement apprenants : vie scolaire, accompagnement handicap, jeunes en difficulté, suivi en entreprise...

Nombre d'heures de formation ouverte à distance

Nombre d'heures de prospection et recherche de marchés

Nombre d'heures d'autres activités : qualité...

Nombre total d'heures supplémentaires des formateurs ACB

Nombre de formations diplômantes

Effectif des apprenants (Apprentissage)

Nombre d'apprentis

Si nombre d'apprentis non nul

Taux de réussite (tous niveaux)

Taux de rupture net (tous niveaux)

Avez-vous des apprentis de niveau 3 ?

Si Oui, Taux de réussite des apprentis de niveau 3

Si Oui, Taux de rupture net des apprentis de niveau 3

Avez-vous des apprentis de niveau 4 ?

Si Oui, Taux de réussite des apprentis de niveau 4

Si Oui, Taux de rupture net des apprentis de niveau 4

Avez-vous des apprentis post bac ?

Si Oui, Taux de réussite des apprentis post bac

Si Oui, Taux de rupture net des apprentis post bac

Taux moyen de satisfaction des apprentis

Taux moyen de satisfaction des employeurs

Effectif des apprenants (Formation professionnelle continue)

Nombre de stagiaires

Si nombre de stagiaires non nul

Taux de réussite

Avez-vous des stagiaires de niveau 3 ?

Si Oui, Taux de réussite (niveau3)

Avez-vous des stagiaires de niveau 4 ?

Si Oui, Taux de réussite (niveau4)

Avez-vous des stagiaires post bac ?

Si Oui, Taux de réussite (post bac)

Taux moyen de satisfaction des stagiaires

Formulaire 5 – Finances et budget du centre

Exécution budgétaire

Montant des prestations de formation sous-traitées (données de comptabilité analytique)

Masse salariale du centre (compte 64 (salaires bruts + cotisations patronales) + 631 + 632 + 633)

Masse salariale des formateurs (soit données comptabilité analytique soit données logiciel de paye)

Prime à l'intéressement (Intéressement des salariés, compte 6482)

Chiffre d'affaires du centre (compte 70)

- Dont montant du chiffre d'affaires réalisé par sous-traitance (donnée de comptabilité analytique)

En cas d'évolutions importantes par rapport au chiffre d'affaires du centre entre l'année n-1 et l'année n-2 (se référer à l'extraction des données renseignées lors de la précédente campagne), expliquer pourquoi :

Produits de fonctionnement du centre

Montant des charges de fonctionnement du centre

Capacité d'autofinancement en % du montant de la section de fonctionnement

Finances

Montant du fonds de roulement du centre

Nombre de jours de fonctionnement permis par le fonds de roulement du centre

EPLEFPA

Montant des charges de fonctionnement de l'EPLEFPA

Montant du fonds de roulement de l'EPLEFPA

Classement de l'EPLEFPA dans l'enquête de suivi financier des établissements (liste déroulante)

Existe-t-il une balance des échanges financiers entre le centre et le Lycée ?

Formulaire 6 – Résilience et développement

Management

Statut du directeur ou directrice (liste déroulante)

Si directeur : La directrice ou le directeur dirigeait-elle/il la FPC et l'apprentissage de l'EPLEFPA ?

Si directeur : Ancienneté de la directrice ou du directeur (en mois) ?

Ancienneté du poste par son prédécesseur (en mois d'occupation) ?

Le poste du directeur constitue-t-il sa première expérience de direction sur cette voie de formation ?

Nombre de jours de formation continue suivie par le directeur ou la directrice ?

Quotité du temps de travail de la directrice / directeur pour les fonctions de direction du centre ?

Date du projet d'établissement en cours de l'EPL

Date du projet stratégique en cours du centre

Une réunion préparatoire aux instances a-t-elle été organisée avec les représentants des personnels ?

La CHS en formation restreinte a-t-elle été saisie en 2025 pour une affaire concernant le centre ?

Existe-t-il un "espace de dialogue social" hors instances réglementaires ?

Nombre d'ACB n'ayant pas de fiche de poste signée des deux parties ?

Nombre d'ACB ayant eu un entretien professionnel dans l'année ?

- Dont nombre de CDI
- Dont nombre de CDD supérieurs à 1 an

Y-a-t-il un interlocuteur identifié au niveau du centre pour la GRH ?

Existe-t-il un organigramme fonctionnel de suivi à jour du centre ?

Si oui, date de sa dernière actualisation

Existe-t-il un tableau de suivi à jour des emplois du centre ?

Si oui, date de sa dernière actualisation

Existe-t-il un outil de suivi des activités réalisées par les agents ?

Si oui, fréquence de son actualisation

Formation des formateurs

Nombre de formateurs titulaires au plus d'un Bac+2

Nombre de formateurs titulaires au plus d'un Bac+3

Nombre de formateurs titulaires au plus d'un Bac+5

Nombre de formateurs titulaires d'un diplôme supérieur à bac +5

Formation continue

Existe-t-il un plan local de formation pour le centre ?

Si oui, Date de sa dernière actualisation ?

Nombre total de jours de formation continue suivie par les agents ?

Personnels administratifs - Nombre de femmes ayant suivi au moins une formation dans l'année

Personnels administratifs - Nombre d'hommes ayant suivi au moins une formation dans l'année

Personnels techniques - Nombre de femmes ayant suivi au moins une formation dans l'année

Personnels techniques - Nombre d'hommes ayant suivi au moins une formation dans l'année

Formateurs - Nombre de femmes ayant suivi au moins une formation dans l'année

Formateurs - Nombre d'hommes ayant suivi au moins une formation dans l'année

Personnels de direction - Nombre de femmes ayant suivi au moins une formation dans l'année

Personnels de direction - Nombre d'hommes ayant suivi au moins une formation dans l'année

Efficiences économiques (Pour CFPC uniquement)

Nombre total de clients du centre ?

Nombre de clients représentant chacun au moins 25 % du chiffre d'affaires

Dont clients représentant au moins 50% du chiffre d'affaires total du centre